

Un Islam moderne !

La finance islamique n'est pas une version conservatrice de la finance moderne, mais une tentative pour incorporer dans le cadre d'une religion aux principes très proches du christianisme (refus de l'intérêt et éthique forte) des règles obligatoires de la finance moderne que sont l'actualisation (donc l'intérêt) et le partage de risque (donc l'assurance).

Les pays chrétiens ont longtemps transféré aux minorités étrangères et principalement juives, le soin d'assumer ces nécessités de l'économie. Les pays communistes ont tenté une expérience -au fond, dramatique- de refus de ces mécanismes. Tous ont fini par céder aux exigences de la réalité et par accepter de façon complète l'ensemble de ces concepts rejetés hier. Les musulmans d'aujourd'hui suivent deux voies parallèles d'acceptation : la voie pragmatique des pays comme le Maroc ou la Tunisie et la voie plus intellectuelle et confessionnelle qui s'efforce de montrer qu'il est possible d'utiliser les mêmes concepts en respectant les principes fondamentaux de l'Islam. Cette « politesse », aurait dit probablement Claude Lévi Strauss, envers leur religion, leur tradition et leur passé, est respectable, sinon admirable, mais ne donne pas plus de sécurité intrinsèque à cette finance qu'à d'autres. La crise de Dubaï nous l'a rappelé : aucun système n'est capable d'éliminer la déraison des hommes.

LA FINANCE ISLAMIQUE

N°26-27 – mercredi 3 février 2010

Vers une intégration au système financier mondial ?

« Dieu a rendu licite le commerce et illicite l'intérêt ». Cet extrait du Coran constitue sans aucun doute la pierre fondatrice de la finance islamique moderne. L'interdiction de l'intérêt remonte en effet à la naissance de l'Islam, mais il aura fallu attendre jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle pour que des solutions alternatives soient proposées. Il serait pourtant quelque peu réducteur de limiter la finance islamique à l'interdiction de la *riba* (généralement traduite par usure ou intérêt). La finance islamique va bien plus loin que cela en proposant une véritable organisation financière fondée sur des principes moraux garantissant le respect de la loi islamique, la Charia. Les premières expériences dans ce domaine remontent aux années 1960, mais les économistes s'accordent à dater la naissance de la finance islamique moderne au début des années 1970. En effet, le premier boom pétrolier, en favorisant l'accumulation de liquidités, a créé les conditions favorables au développement d'une demande pour des produits financiers *Sharia compliant*. En 1973, la Banque Islamique de Développement (IDB) est créée et pose les jalons d'un système d'entraide fondé sur les principes islamiques. En 1975 et en 1979, la Dubaï Islamic Bank puis la Islamic Insurance Company of Soudan voient le jour. Depuis, le nombre d'institutions financières islamique ne cesse de croître et atteint 300 aujourd'hui. Les produits et services qu'elles offrent se multiplient et le marché connaît une croissance annuelle moyenne de 10 à 15%. En Europe, les établissements financiers conventionnels ouvrent régulièrement des départements dédiés à la finance islamique et les autorités monétaires cherchent à ouvrir leurs marchés à ce nouveau secteur de la finance, dont le marché potentiel se situe, selon les experts, aux environs de 4.000 milliards de dollars.

Aujourd'hui, la finance islamique a largement dépassé les frontières de l'Islam en devenant un véritable enjeu pour le secteur financier. Avec un marché potentiel de 1,5 milliards de musulmans, on comprend que la finance conventionnelle y voit non seulement une source de croissance mais aussi un moyen de diversifier son activité. De plus, à l'heure où se font sentir les dérives de la finance conventionnelle, la finance islamique, plus transparente et moins risquée, apparaît être une source d'inspiration tout à fait intéressante. Pourtant, loin de constituer la panacée, il reste un long chemin à parcourir à la finance islamique avant de devenir un acteur incontournable de la finance moderne. Si la demande pour des produits financiers respectueux de la Charia est très forte, l'offre a parfois du mal à suivre. Problèmes de réglementation, difficultés de standardisation, problèmes de taille et de diversification, trop forte concentration géographique et sectorielle, manque de formation aux principes de la finance islamique et difficultés d'innovation sont les principaux enjeux auxquels la finance islamique devra faire face si elle veut devenir un acteur crédible et asseoir sa réputation. La finance islamique est encore très concentrée sur les marchés du sud-est asiatique et du Moyen orient et, si elle intrigue et intéresse ailleurs, son poids y reste dérisoire. Si certains se sont précipités à pointer du doigt les récentes difficultés de Dubaï en jetant la pierre à la finance islamique, il semblerait après réflexion s'agir plus de la crise du modèle de développement de Dubaï que celle de la finance islamique.

Enfin, la finance islamique devra mener un autre combat, culturel celui-ci, qui sera de réussir à dépasser les appréhensions et les préjugés qu'elle suscite dans les sociétés occidentales : atteinte à la laïcité, financement du terrorisme, communautarisme. Pourtant, qui dit Islam ne dit pas intégrisme et certains seront bien surpris de constater les similitudes qui existent entre l'organisation financière conventionnelle et la finance islamique. Economiquement et humainement, une meilleure intégration de la finance islamique dans le système financier mondial sera bénéfique pour l'ensemble des acteurs.

Top 5 des banques islamiques en valeur d'actif (source : rapports annuels)

Banque	Actif total en milliards de dollars US (2008)
Al Rajhi Bank (Arabie Saoudite)	44
Kuwait Finance House (Koweït)	36,7
Dubai Islamic Bank (Emirats Arabes Unis)	23,1
Abu Dhabi Islamic Bank (Emirats Arabes Unis)	13,9
Bank Al Jazira (Arabie Saoudite)	5,7 (2007)

1

La finance islamique en Europe

En Europe, le Royaume Uni est incontestablement le fer de lance de la finance islamique. En 2008, le système bancaire britannique comptait trois banques islamiques : l'Islamic Bank of Britain, l'European Islamic Investment Bank et la Bank of London and Middle East. L'intégration de la finance islamique y a été grandement facilitée par l'adaptation de la législation britannique. L'Allemagne est aussi très engagée dans ce nouveau secteur et la première banque islamique devrait voir le jour en Allemagne à l'été 2010 via l'ouverture d'une succursale par la Kuveyt Türk Bank à Manheim. En France, le marché est encore quasiment inexistant et la seule initiative remarquable est celle de la Société Générale qui a créé un produit financier conforme à la Charia distribué sur l'île de la Réunion via sa filiale BFCOI. Depuis, une table ronde a été organisée à ce sujet au Sénat et la ministre de l'économie a manifesté à l'été 2008 son engagement pour le développement de la finance islamique en France. En attendant l'implantation de banques islamiques qui pourront proposer des services financiers conformes à la Charia aux 5,2 millions de musulmans vivant en France, le ministère de l'économie tentera d'ouvrir le marché français aux *sukuk* (obligations islamiques).

Quelques autorités de régulation

La finance islamique manque de régulation et de standardisation pour se développer. Aujourd'hui, on compte seulement trois autorités de régulation de la finance islamique au niveau mondial, ce qui est trop peu compte tenu des perspectives de croissance du secteur. Le Conseil des services financiers islamiques (IFSB) est une organisation de standardisation : elle produit des normes et des lignes directrices en ce qui concerne la gestion des risques, la gouvernance d'entreprise, la surveillance prudentielle, ... Elle compte 150 membres dont 37 autorités de réglementation et de supervision parmi lesquelles le FMI, la Banque mondiale, la Banque islamique de développement et la Banque asiatique de développement. L'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions

financières islamiques (AAOIFI) est chargée de formuler des standards dans les domaines de la gouvernance d'entreprise, la comptabilité et les exigences minimales des fonds propres. Le marché financier international islamique (IIFM) a été créé à l'initiative des banques centrales et des autorités de Bahreïn, de Brunei, d'Indonésie, de Malaisie, du Soudan et de la Banque islamique de développement. Son siège est en Arabie Saoudite et elle est chargée de l'établissement, du développement, de l'autorégulation et de la promotion des marchés de capitaux et des marchés monétaires islamiques. Enfin, le FMI et la Banque mondiale se penchent de plus en plus sur des sujets en lien avec la finance islamique dans le cadre de leurs travaux sur la stabilité financière et la gouvernance d'entreprise.

Dubaï ou la crise de la finance islamique ?

Les difficultés financières que rencontre Dubaï et, en particulier, la demande de report de remboursement effectuée par le groupe Dubaï World portant sur 3,5 milliards de dollars, ont été le signe selon certains analystes des failles de l'organisation financière islamique. S'il est vrai que les capitaux posant problème correspondent à une émission de *sukuk*, ces produits financiers ne sont ni plus ni moins que des actifs immobiliers. La crise de Dubaï est à rechercher dans l'explosion d'une bulle immobilière et la faute en est principalement le modèle de développement fondé en grande partie sur l'endettement. En fin de compte, les difficultés que rencontre la finance islamique à Dubaï ne sont pas propres à ce type d'organisation financière.

La Malaisie comme fer de lance de la finance islamique

Avec 14 millions de musulmans, la Malaisie s'est imposée comme un moteur du développement de la finance islamique moderne. C'est ici qu'ont été créés dans les années 1970 les *sukuk*, obligations islamiques. Dès les années 1960, la Malaisie a été un des premiers pays à expérimenter la finance islamique via des caisses rurales à l'exemple du Pilgrim's Management Fund. La Malaisie est en 2007 à l'origine de la création de 23% des produits

islamiques et la part de marché des banques islamiques y est de 14%. La Malaisie est de plus en plus concurrencée par les pays du Golfe qui parviennent à tirer avantage de la hausse des liquidités issue de l'augmentation des prix du pétrole. Néanmoins, l'engagement des autorités publiques dans le soutien à la finance islamique permet au pays de demeurer un leader incontestable en matière d'innovation. Elle est en effet à l'origine des deux tiers des émissions de *sukuk* au niveau mondial et 36% des fonds islamiques du monde sont cotés sur la bourse de Kuala Lumpur. 80% des actifs boursiers Malaisiens sont en accord avec les principes de la Charia. Enfin la Malaisie a été un des premiers pays à mettre en œuvre une harmonisation des normes prudentielles et comptables des banques islamiques.

Une finance non exempte de critiques

Derrière les prétextes éthico-religieux, certains voient dans la finance islamique un argument purement marketing. Pour les pays occidentaux, l'enjeu serait d'attirer les juteux pétrodollars du Moyen Orient, alors que du côté musulman, l'explosion de la demande pour des produits financiers islamiques serait plus liée à un regain du sentiment panislamique qu'à un besoin réel. Par exemple, si l'Islam interdit la *riba* (l'usure), son interprétation est source de controverse sur l'intégration ou non du principe de l'intérêt et de nombreuses autorités religieuses ont autorisé cette pratique, notamment lorsqu'il est impossible de s'y soustraire (comme c'est le cas dans les pays occidentaux). Pour certains, les arguments éthiques utilisés par les tenants de la finance islamique ne sont que des manipulations sémantiques visant à attirer de nouveaux clients. Finalement, certains analystes estiment qu'il n'existe que très peu de différence entre finance conventionnelle et finance islamique, et que la seconde n'est pas moins risquée que la première, notamment en raison de son manque de diversification et de sa concentration excessive. Selon la Bank of London and the Middle East, son seul véritable atout réside dans l'anticipation des risques.

2

www.memopage.com - Pour nos abonnés :

Les archives sont disponibles sur le site + accès libre à tout le [Guide de la Bourse](#) (100 thèmes – 2.000 pages de documentation)

Principes et perspectives de la finance islamique

Si la quasi totalité du monde de la finance est malmenée depuis l'explosion de la crise des *subprimes*, la finance islamique, elle, ne connaît pas la crise. Ce secteur qui, en 2008, constituait un marché de 700 milliards de dollars, ne représente certes qu'une goutte d'eau dans l'océan financier, mais devrait connaître une croissance annuelle de plus de 15% sur les 5 à 10 prochaines années pour atteindre en 2020 quelques 1300 milliards de dollars. La finance islamique moderne ne se contente plus de cibler les 1,5 milliards de musulmans, mais s'oriente désormais vers clientèle non confessionnelle qui trouve un intérêt à cette nouvelle voie.

Une finance respectueuse de la Charia

Le principe de la finance islamique est simple : elle propose des instruments financiers qui respectent les fondamentaux de la loi islamique, la Charia, régulant l'ensemble de la vie économique, sociale, politique et culturelle des sociétés islamiques. En particulier, cinq règles constituent les cinq piliers de la finance islamique : l'interdiction de l'intérêt et de l'usure (la Charia considère immoral de faire du profit sur un transfert d'argent), l'interdiction de la spéculation et de l'incertitude, la prohibition de toute activité en lien avec les secteurs « illicites » (tabac, pornographie, alcool, armement), l'obligation de partage équitable des pertes et des bénéfices entre le prêteur et l'emprunteur et l'obligation d'adosser toute transaction financière à une activité économique réelle. Loin de constituer un frein à l'activité financière, ces principes ont impulsé le développement d'instruments alternatifs, encore peu utilisés dans le monde financier plus « conventionnel ».

Des instruments financiers variés

De façon générale, l'interdiction de l'intérêt stimule les comportements de partage des risques, des bénéfices et des pertes. La finance islamique moderne dispose d'instruments financiers variés dont les principaux sont les suivants.

La **mourabaha** est un crédit permettant au client d'acquérir un bien sans avoir à souscrire un emprunt monétaire porteur d'intérêts. La banque se charge d'acquérir le bien et le cède ensuite à son client sur une base différée avec une marge négociée de façon mutuelle.

L'**ijara** est un contrat de leasing par lequel la banque acquiert un bien pour son client (en général machines ou équipements) et le met à sa disposition pour une période donnée en échange du paiement d'un loyer.

L'**ijara-wa-iqtina** se fonde sur le même principe mais inclut une possibilité d'acquérir le bien au terme du contrat.

Dans le contrat de **mudaraba**, la banque apporte la totalité des capitaux nécessaires à l'entrepreneur et l'ensemble des risques et des profits sont partagés entre la banque et l'entrepreneur selon un pourcentage défini à l'avance.

La **musharaka** est un type de joint venture : l'entrepreneur et la banque contribuent au capital et s'accordent sur le partage des risques et des bénéfices. Les pertes sont limitées au capital investi initialement.

Aujourd'hui, au-delà des activités classiques de dépôt, « d'emprunts » et d'épargne, les institutions financières islamiques offrent un large choix de services financiers tels que la mobilisation de fonds, l'allocation et l'échange d'actifs, les accords de paiements et d'échange et la transformation des risques.

Pour information, nous signalerons la **salam**, avance sur recette en matière agricole (pré-achat de la récolte), l'un des rares instruments financiers autorisés par le Coran.

Un système financier prudent

La répétition de crises financières et leur impact sur l'économie poussent de plus en plus de voix à s'élever pour une refonte du système financier international vers plus de transparence et plus de stabilité. Dans certains de ses aspects, la finance islamique semble être une alternative intéressante ou, du moins, une source d'inspiration pour le système financier traditionnel.

En particulier, il apparaît à certains égards que la gestion des risques soit plus prudente dans le secteur la finance islamique. En cherchant à augmenter toujours plus la rentabilité de l'investisseur aux dépens du risque, les marchés de capitaux conventionnels ont créé des produits financiers répartissant le risque sur l'ensemble du système. La conséquence intrinsèque de cela en a été l'augmentation du risque systémique. La finance islamique, en posant l'obligation d'adosser les produits financiers à des actifs physiques réels (comme les matières premières ou les biens immobiliers) diminue considérablement le risque de faillite généralisée du système. De plus, la Charia interdit tout type de pratique à haut risque comme la spéculation ou la vente à découvert, qui, selon certains experts, aurait accéléré la crise financière. En ce qui concerne le ratio d'endettement, il semblerait aussi que les banques islamiques soient particulièrement prudentes. Selon l'OCDE, le ratio de levier type par rapport aux fonds propres dépasse 20:1 aux Etats-Unis (celui de Lehman Brothers était de 30:1 avant sa faillite) et 30:1 en Europe. Au Moyen Orient et en Afrique du Nord en revanche, il se situe nettement en dessous de 10:1. Ce ratio facilite grandement la recapitalisation en cas de crise systémique.

Un besoin de standardisation

Le principe fondamental de la finance islamique est le respect de la Charia. Par conséquent, chaque nouveau produit et chaque nouveau service qui voient le jour doivent faire l'objet d'une validation par des érudits musulmans spécialistes de la finance islamique. Aujourd'hui, on compte peu d'organismes de régulations chargés d'établir les standards de la finance islamique : ces compétences se répartissent entre le Conseil des services financiers islamiques (IFSB) et l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (AAOIFI). Il n'est donc pas facile pour les banques occidentales de se lancer dans cette niche et de proposer des produits acceptables. Si des progrès ont été fait dans le domaine de l'harmonisation des réglementations, des divergences gênantes demeurent entre les pays dans l'application des principes de la Charia. Par conséquent, la construction d'une structure organisationnelle claire, ainsi qu'une meilleure harmonisation des pratiques sont les conditions indispensables au développement de la crédibilité de la finance islamique au sein des sociétés occidentales. Ici réside la source du potentiel de croissance mondial de la finance islamique.

Face à la débâcle des marchés financiers et la prise de conscience croissante que plus de transparence et une meilleure régulation permettraient d'éviter la propagation des crises systémiques, la bonne santé de la finance islamique oblige à s'intéresser à cette nouvelle voie. D'ailleurs, de plus en plus de banques occidentales diversifient leur activité vers la finance islamique dont il manque notamment, pour se développer, la formation de professionnels et une meilleure standardisation.

Un marché en pleine expansion

Les dix dernières années ont vu l'explosion du secteur de la finance islamique, passer de 150 milliards de dollars d'actifs financiers en 2000 à 700 milliards de dollars aujourd'hui. Encore très concentré géographiquement et sectoriellement, force est de constater que la finance islamique se développe, se diversifie, s'étend et séduit.

Un marché géographiquement concentré

La quasi totalité de l'activité financière islamique demeure fortement concentrée dans les pays du Golfe persique (qui représentent environ deux tiers des actifs financiers islamiques) et dans le sud est asiatique (20% des actifs financiers). L'Arabie saoudite, poussée par le dynamisme de la demande interne, et la Malaisie, qui bénéficie en plus d'un régime réglementaire particulièrement favorable, constituent les deux moteurs de ce marché. En 2008, les cinq plus grandes banques islamiques (hors Iran) sont originaires du Golfe persique (cf tableau page 1). Ailleurs, le poids de ce secteur reste relativement faible, voire même inexistant si l'on sort des frontières de l'Islam. Pourtant, de nombreux pays musulmans, en Afrique du Nord et en Asie s'ouvrent de plus en plus à ce nouveau type de financement. Un certain nombre de banques occidentales s'intéressent sérieusement à la finance islamique, à l'image de HSBC, Citigroup, Lloyds TSB et la Deutsche Bank qui ont ouvert des départements spécialisés en finance islamique. En France, la ministre de l'économie a impulsé en été 2008 le développement de la finance islamique sur la scène économique française, dont la première étape sera l'adaptation du cadre légal et l'ouverture du marché aux *sukuk* (obligations islamiques). Selon les estimations de Standard and Poor's, le potentiel de développement de l'industrie financière islamique se chiffre à 4200 milliards de dollars.

Une nette domination du secteur bancaire

90% du total des actifs financiers islamiques sont aujourd'hui gérés par des institutions bancaires et 40% de ces actifs sont entre les mains de banques conventionnelles qui se sont lancés dans le secteur de la finance islamique. La plupart des banques islamiques sont des institutions de petite taille à vocation nationale et sont apparues en réponse à la forte demande pour des produits financiers islamiques. Les banques d'envergure internationale sont encore très rares (**Banque Islamique de Développement, Dallah Al Baraka Group**). La création de la première banque islamique remonte à 1975 et on en compte aujourd'hui plus de 300, opérant dans 75 pays différents. Le secteur reste aujourd'hui très fragmenté et le marché se répartit entre de nombreuses institutions de petites taille.

Le développement du marché des *sukuk*

Les *sukuk* sont des titres d'investissement obligatoirement adossés à des actifs réels. Si le volume des *sukuk* reste modeste au niveau mondial (l'encours total des obligations islamiques s'élève à 97,3 milliards de dollars en 2007), le marché des *sukuk* est l'un des plus prometteurs et des plus dynamiques de la finance islamique. Le volume des émissions a ainsi été multiplié par six entre 2005 et 2007 et l'encours total de *sukuk* valait moins de 10 milliards de dollars il y a dix ans. Selon Moody's, l'encours mondial de *sukuk* devrait

enregistrer une croissance annuelle de 30 à 35% dans les prochaines années. Les deux grands centres d'émissions de *sukuk* sont le moyen Orient et la Malaisie. Pourtant, le dynamisme de ce marché attire de plus en plus de nouveaux émetteurs comme l'Allemagne, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, le Japon et le Soudan.

Les assurances *takaful*

L'autorisation des produits d'assurance pose un certain nombre de problèmes vis-à-vis du droit musulman. En effet, un contrat d'assurance classique comporte des éléments d'incertitude et de spéculation interdits par la Charia. Ceci expliquerait pourquoi les produits d'assurance sont encore si peu développés dans les pays musulmans : en 2006, le taux de pénétration de l'assurance (primes/PIB) en Asie centrale et Moyen Orient ne représente que 1% du PIB contre 9% en Europe et 5% en Afrique. La définition de produits d'assurance respectant la Charia, les produits *takaful*, sont un début de réponse à ce problème. Il existe aujourd'hui dans le monde 250 compagnies d'assurance *takaful* pour un chiffre d'affaire total de 2,5 milliards d'euros. L'agence Moody's estime que ce secteur pourrait connaître un taux de croissance moyen de 13% par an pour atteindre un chiffre d'affaire global de 7,5 milliards de dollars d'ici 2015. Si la diminution de la pauvreté permet de créer les conditions favorables du développement de ce marché, l'offre rencontre un certain nombre de problèmes pour répondre à cette demande. La grande majorité des compagnies d'assurance *takaful* sont de petite taille, insuffisamment capitalisées avec une faible capacité de couverture.

La microfinance islamique

Si le succès de la microfinance conventionnelle dans les pays musulmans n'est plus à démontrer, il semblerait que la microfinance islamique puisse également y trouver un marché potentiel considérable. Dans l'ensemble des pays musulmans, la microfinance islamique ne représente qu'une part minime de la microfinance : en Syrie et en Indonésie par exemple, la microcrédits islamiques ne représentaient en 2006 que 3% et 2% respectivement du total des microcrédits. Un certain nombre d'études montre que les clients de la microfinance dans les pays musulmans expriment une nette préférence pour des produits respectueux de la Charia. En Indonésie et au Pakistan, les gouvernements se sont d'ailleurs engagés activement dans la promotion de la microfinance islamique en mettant en place un cadre réglementaire et légal favorable. Selon une étude de la CGAP (Consultative Group to Assist the Poor), la microfinance islamique dispose aujourd'hui d'un marché de 300.000 clients répartis dans 14 pays, dont 100.000 clients au Bangladesh. Les perspectives de croissance de la microfinance islamique sont considérables dans les pays musulmans, mais l'industrie devra démontrer ses capacités à offrir des services financiers à grande échelle.

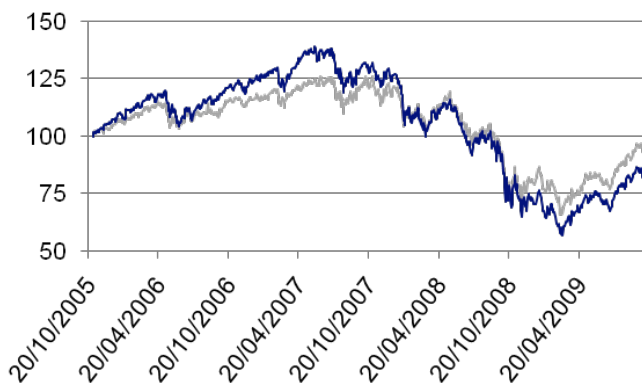
Dans l'ensemble de ses activités, la finance islamique représente encore une part dérisoire de l'ensemble des services financiers au niveau mondial. Pourtant, elle affiche des taux de croissance particulièrement dynamiques et des perspectives de croissance exceptionnelle dans les pays musulmans tout comme dans les pays occidentaux. Le challenge pour la finance islamique reste la réussite de son intégration dans le monde de la finance moderne.

ÉMERGENCES

Deux valeurs de référence

La **Islamic Bank of Britain** a été la première banque islamique à recevoir l'autorisation de distribuer des produits financiers islamiques par les autorités financières en Grande Bretagne. Elle a démarré ses activités en septembre 2004 à l'initiative d'un groupe d'investisseurs du Moyen Orient profitant des perspectives de croissance qu'offrait le secteur financier islamique au Royaume Uni. L'objectif initial était d'en faire « la première banque islamique indépendante au Royaume Uni, établie et gérée dans le respect de la Charia, afin d'offrir des services financiers aux musulmans du Royaume Uni et d'Europe ». Le 12 octobre 2004, la Islamic Bank of Britain entre au London Stock Exchange. Aujourd'hui, elle compte 8 représentations réparties sur l'ensemble du territoire (Manchester, Londres, Birmingham et Leicester). D'après les informations du rapport financier des 6 premiers mois 2009, la banque affichait en juin 2009 un capital de 7,5 millions de £ et offrait ses services à 48 000 clients. La Islamic Bank of Britain offre uniquement des services financiers respectueux de la Charia allant du compte courant aux fonds islamiques en passant par les comptes épargne et les prêts. Afin de garantir des produits en accord avec la Charia, la banque dispose d'un Comité de supervision composé de 3 membres experts. HSBC détient 4,32% des parts de la banque et la Qatar International Islamic Bank 14,63%. Deux personnes, Sheikh Hamad Bin Kalifa et Sheik Thani Bin Abdulla détiennent à eux seuls 26% des parts de la société à hauteur de 17,37% et 8,69% respectivement. Malgré la situation économique difficile que connaît le Royaume Uni, la banque a réduit ses pertes de 15% entre 2007 et 2008.

ISLAMIC BANK OF BRITAIN / CAC 40

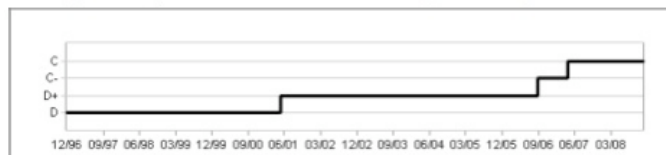


INDICATEURS

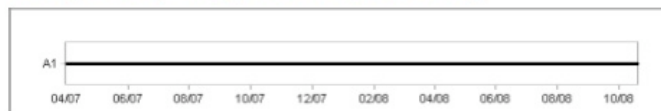
Al Rajhi Bank est une des plus grandes banques islamiques du monde avec un total de 44 milliards de dollars d'actifs et un capital de 4 milliards de dollars. Cette banque saoudienne emploie près de 5 000 personnes et dispose d'un réseau de 500 agences. Sur les 9 premiers mois 2009, la banque a réalisé un bénéfice net de 1,4 milliards d'euros en fondant sa croissance sur la diversification de ses activités et de ses sources de revenus. En 2009, Al Rajhi Bank a reçu divers prix de Euromoney, Arabian Business, Global Finance et The Asian Banker pour ses activités en banque de détail et en banque d'investissement, dont celui de meilleure opération financière fondée sur des structures islamiques pour divers projets dans divers secteurs. En 2006, la banque a pénétré le marché malaisien, marquant la naissance de la présence de Al Rajhi Bank en Asie du Sud-est. Elle dispose actuellement de 10 branches dans le pays et envisage d'y poursuivre son expansion. La totalité des produits offerts par Al Rakhi Bank respecte les principes de la Charia et sont approuvés par un Comité de la Charia chargé de garantir leur caractère Halal. Al Rakhi Bank développe, parallèlement à ses activités financières, un certain nombre de programmes à but éducatifs ou sociaux. Al Rajhi Bank se veut également innovante et sa mission première est de devenir « la meilleure banque pour ses services innovants, sa technologie et ses produits respectueux de la Charia au niveau local et international ». Elle offre d'ailleurs à ses clients un service de banque online via son site web. Pour la 5ème année, Al Rajhi Bank a été la banque saoudienne à enregistrer les plus forts bénéfices en hausse de 4% par rapport à 2008.

RATING DE LA BANQUE AL RAJHI (MOODYS)

Rating history – Bank Financial Strength Rating



Rating history – Long-Term Deposit Rating



5

Pour comprendre la finance moderne

Communiqué

1 - Le LEXIQUE :

(actualisé chaque jour)

Où pouvez-vous trouver une définition des termes suivants ? Sukuk, Junk Bond, Trigger clause, CESR, Trading automatique, Backtest, Processus de Lamfalussy, Contrat sur dividendes 600 termes aujourd'hui, 3.000 demain.

2 - Les cours d'INITIATION

- 100 thèmes - 2.000 pages

3 - Les ACTUALITÉS techniques et économiques fondamentales

- La publication des grands rapports
- Toutes les modifications réglementaires
- Les news fondamentales

Accès direct :
<http://bourse.memopage.com>

4 - ÉMERGENCES, Revue mensuelle d'analyse des phénomènes économiques émergents

Crise & émergences - Février 2009

La Silicon Valley - Mars 2009

Energie Solaire - Avril 2009

New-York - Mai 2009

Génétiq - Juin 2009

Corée / Séoul - Juillet août 2009

Le Carbone - Sept 2009

Singapour - Octobre 2009

Nouvelle cosmétique - Novembre 2009

Hong Kong - Décembre 2009

Memopage! [Déjà présent sur les grands sites boursiers français!](#)

Recevez par mail la Lettre + les nouveautés et les mises à jour du Guide de la Bourse

<http://www.memopage.com/bourse/emergences.php> - **Gratuit** après inscription ou 35 Euros / an - ARCHIVES disponibles pour les abonnés